



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 11376

## Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la tenue de la prochaine commission des droits de l'homme à l'ONU. Il apparaît que le Gouvernement turc avait formulé une invitation de principe au rapporteur sur les exécutions extrajudiciaires. Il lui demande de bien vouloir préciser la position de la France vis-à-vis de la Turquie lors de la prochaine session de la commission des droits de l'homme de l'ONU, d'indiquer s'il sera rappelé à la commission qu'elle devait répondre sans tarder à l'invitation du gouvernement turc et de dire quelles mesures sont prévues afin d'inciter celui-ci à inviter également sans tarder le groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, ainsi que le rapporteur sur la torture.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation de la Turquie devant la commission des droits de l'homme des Nations unies. La France poursuit avec constance, dans le cadre de la commission des droits de l'homme, son objectif d'inciter la Turquie à coopérer avec les mécanismes de cette enceinte. A cet égard, la France ne ménagera aucun effort pour convaincre Ankara de concrétiser en 1998 son accord de principe à recevoir les rapporteurs sur la torture et d'accepter les demandes de visite du rapporteur sur les exécutions sommaires ainsi que du groupe de travail sur les disparitions forcées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Gaillard](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11376

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mars 1998, page 1267

**Réponse publiée le :** 18 mai 1998, page 2765